

**TOURISME SEXUEL.
RECOURIR À LA PROSTITUTION
DE MINEURS VOUS REND
RESPONSABLE DE VIOL, SÉQUESTRATION,
COUPS ET BLESSURES...**



★ BEZÉ, EUROISCC - AVEC LE SOUTIEN DE AIR FRANCE, ACCOR, L'UNION EUROPÉENNE, LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

**L'ABUS SEXUEL D'UN MINEUR
À L'ÉTRANGER EST PASSIBLE D'UNE PEINE Pouvant ALLER JUSQU'À 15 ANS DE PRISON**

ART. 372 ET S. DU CODE PÉNAL, ART. 5 ET S. DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE



www.ecpat.lu